Transmission des savoirs :

Le cas de la confrérie des chasseurs au Mali

Fodé Moussa Sidibé

La transmission du savoir et du savoir-faire au sein de la confrérie de chasse est soumise à un mode assez particulier. Pour le saisir, sans entrer dans les méandres de l'éducation et de la formation des jeunes en milieu malinké-bamanan, il est nécessaire de rappeler quelques dispositions sociales et principes de base. Chez les Malinké-Bamanan, tout savoir est potentiellement dangereux et ne peut être mis à la disposition de n'importe qui ; tout savoir a de la valeur et ne saurait être donné à celui qui n'en connaît pas le prix. L'individu doit présenter, avant d'en être détenteur, les capacités intellectuelles, morales et psychologiques nécessaires à l'utilisation des données dont il serait demandeur. Il doit, en outre, donner le meilleur de lui-même et souffrir pour se l'approprier.

Des chasseurs sachant chasser

Le savoir des chasseurs est la somme des connaissances que le néophyte, tout au long de son existence, s'emploiera à acquérir auprès des maîtres chasseurs. Le savoir fait l'objet d'une quête permanente car « nul ne saurait épuiser le savoir » *lònni tè ban*. Son acquisition progressive permet de franchir les étapes successives de l'initiation pour accéder au titre suprême de Maître chasseur, *Sinbo* ou *karamòkò*. Ce savoir pratique (techniques de chasse, pharmacopée, comportement social) et le savoir occulte sont les deux aspects indissociables des connaissances des chasseurs. Tout cela est soigneusement couvert par l'ésotérisme caractéristique de la confrérie.

La confrérie des chasseurs est un regroupement à caractère initiatique mais ne saurait se confondre avec les sociétés d'initiation du *ndomo, kòmò, kono, kòrè*[1], etc. La transmission du

1. Le ndomo, le komo, le korè, etc. sont des sociétés d'initiation bambara. Contrairement à ces sociétés où l'adhésion est quasi obligatoire pour tous les natifs du village, on devient membre de la confrérie des chasseurs par choix personnel. Voir Youssouf Tata Cissé, **La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara. Mythes, rites et récits initiatiques**, *Paris, Nouvelles du Sud / ACCT, 1994, p. 58 et suivantes.*

Fodé Moussa SIDIBÉ
Docteur ès Lettres de l'Université Paris-IV Sorbonne pour une thèse sur la confrérie de la chasse, Fodé Moussa Sidibé est actuellement chargé de Mission au Ministère de la Culture du Mali. En janvier 2001, il présidait le comité de pilotage de « La Rencontre des chasseurs de l'Ouest Africain » et il présidera celui de la « Rencontre des peuples Ouest africains du Fleuve et de la mer » prévue pour décembre 2002

Travaux et publications

« Le mythe de Tyanaba » in *Notes Africaines*, n°185-186, Janvier-Avril 1985, Dakar, pp. 60-62

« Chants de chasseurs bamanan du Mali : la chose pour laquelle l'être est né », in Africaines, revue du Cercle d'Étude des Sociétés Africaines, Paris, n°3, 1994, pp. 28-36

« Les Origines des Gnaoua du Maroc d'après les traductions soninké du Mali », en collaboration avec Youssouf Tata Cissé, in *La république des Lettres*, numéro hors-série, 1995

« La confrérie des chasseurs bamanan : littérature et société à travers les chants et récits de chasse », thèse d'État, 1996

« La confrérie des chasseurs traditionnels et les valeurs authentiques d'enracinement de la société civile africaine » in *Quest-Special Issue*, revue Africaine Internationale de Philosophie, Volume XII, n°1, pp. 91-104, juin 1998

Dictionnaire des Peuples. Sociétés d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie, Larousse-Bordas, 1998

Fiches de base sur des peuples d'Afrique Occidentale : Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, in **Dictionnaire Larousse**, 1998.

savoir au sein de la confrérie se fait à trois niveaux : la transmission de maître à disciple, la transmission maître chasseur à chasseur confirmé et la transmission entre chasseurs.

La transmission de maître à disciple [2]

Le néophyte est confié à un maître chasseur qui se charge de sa formation et de son enseignement : « *l'élève est solennellement confié à un maître qui sera responsable de lui et de ses actes vis-à-vis de la société des chasseurs. Ce personnage doit lui donner tous les remèdes et fétiches nécessaires à la chasse* »[3]. Ainsi « placé sous tutorat », l'élève peut élire domicile chez son maître pour mieux bénéficier de l'exemplarité de la vie de ce dernier. Ce faisant, il entame un enseignement presque quotidien tout en accomplissant des tâches domestiques pour son maître et ses épouses. Il accompagne son maître en brousse, porte le fusil et le gibier abattu. On dénombre trois étapes[4] dans cet enseignement :

Un enseignement presque quotidien.

– Première étape : Elle peut durer un an ou plus suivant l'âge, les aptitudes intellectuelles et le bon vouloir du maître. Au cours de cette « *étape probatoire* » dont le but est d'éprouver l'élève, le maître se contentera d'éveiller sa curiosité tout en se gardant de lui expliquer quoi ce soit ; l'élève doit suivre et imiter sans pouvoir poser de questions ni même risquer des suggestions. C'est l'étape où il apprend à oublier tout ce qu'il savait auparavant afin d'être mieux disposé à apprendre ce que le maître va lui enseigner : « *Si tu veux savoir ce que le maître sait, oublie ce que tu sais* ».

L'étape où il apprend à oublier tout ce qu'il savait auparavant afin d'être mieux disposé à apprendre.

– Deuxième étape : Peu à peu, le maître commence à communiquer avec son élève qui observe un mutisme total et développe son aptitude à écouter attentivement, première qualité pour l'apprentissage. L'enseignement débute par l'identification des végétaux, des oiseaux et des animaux. L'élève reçoit également une formation pratique sur l'entretien, l'utilisation et même la fabrication des armes. Sa présence aux rassemblements des chasseurs est recommandée même s'il n'a pas droit à la parole.

– Troisième étape : Elle est la plus longue et la plus éprouvante pour le maître et son élève. L'un et l'autre doivent faire preuve de patience, de pondération et d'humilité. Le maître commence à donner des explications en profondeur sur les situations et les phénomènes qu'il a vécus et observés en compagnie de son élève. Pendant ce temps, il autorise ce dernier à poser des questions et à émettre des opinions personnelles. Aussi bien au village qu'en brousse, les deux

2. C'est le mode de transmission le plus connu et décrit des différents auteurs.

3. Voir Youssouf Tata Cissé, **La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara. Mythes, rites et récits initiatiques**, *op. cit., p. 60.*

4. Ces étapes de transmission ne sont pas très visibles car aucune cérémonie ou rite ne vient marquer le passage d'une étape à l'autre. Mais les maîtres tiennent particulièrement à leurs pratiques épistémologiques peu connues de l'extérieur et non encore étudiées et systématisées.

hommes deviennent inséparables et ces moments de solitude partagée sont mis à profit par le maître pour donner à son élève l'essentiel de l'enseignement ésotérique. Un accent particulier est mis sur le pouvoir curatif des plantes et sur la caractérologie animale donc humaine. L'apprentissage des incantations et des formules magiques vient compléter les techniques de chasse. « *En plus de ces leçons spéciales qu'il leur donne dans un domaine qui n'a en principe rien d'ésotérique, chaque maître se doit d'enseigner à ses élèves des formules magiques (kilisi et dalakan), l'usage des plantes tant au point de vue médicinal que « magique », les rites de purification, la confection des « fétiches de chasse » (donso boli), et enfin les éléments de caractérologie (tere fò), science dans laquelle excelle plus d'un chasseur* »[5]. Le maître parle également des relations sociales et précise la position du chasseur par rapport à chaque situation. C'est au cours de cette troisième étape que le maître autorise son élève à se risquer seul dans la brousse à la recherche du gibier. Quand il aura estimé que son disciple est suffisamment formé, le maître le « libère » non sans lui avoir donné des talismans, des fétiches et même des armes.

L'apprentissage des incantations et des formules magiques vient compléter les techniques de chasse.

La transmission entre chasseurs

Dans la confrérie de chasse, les maîtres chasseurs sont les sources du savoir ésotérique qui fait l'objet d'une quête permanente de la part de tous les chasseurs. Les nombreux jeunes formés par un maître restent toujours attachés à celui-ci pour parfaire leurs connaissances. Il peut s'agir d'un savoir particulier qui fait la renommée du maître et qu'il doit transmettre[6] à ses meilleurs élèves. Par exemple, il peut s'agir des secrets de fabrication d'un fétiche de chasse, des incantations pour obvier aux conséquences néfastes du *nyama*[7] (force vengeresse) des animaux abattus ou de formules de thaumaturgie.

Il arrive également que des chasseurs, sans avoir des relations particulières avec un maître chasseur réputé, viennent se mettre à son service afin d'acquérir des éléments de son savoir. C'est pourquoi le terme *jula* (itinérant)[8] s'applique au chasseur à double niveau : activité sylvestre et quête du savoir.

Les maîtres chasseurs sont les sources du savoir ésotérique qui fait l'objet d'une quête permanente de la part de tous les chasseurs.

5. Voir Y. T. Cissé, **La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara...**, *op. cit., p. 62.*

6. La transmission de savoir est un devoir pour tous les maîtres chasseurs. La grandeur d'un maître se mesure au nombre de néophytes qu'il a formés.

7. Le nyama est l'un des concepts essentiels de la confrérie de chasse. Il détermine la perception du chasseur et lui dicte le comportement à adopter dans la pratique de la chasse : « Toute vie, toute âme vaut une autre vie, une autre âme. Et aucune peine, aucun préjudice porté à une vie ne restera « impayé», impuni. Le nyama, flux vital et force vengeresse, punit le coupable étant donné que « tout préjudice moral ou matériel commis consciemment ou non déclenche aussitôt de la part de la victime l'émission de cette force vengeresse. » Les chasseurs sont les plus exposés au nyama dangereux des animaux qu'ils abattent. Leur seule ressource est d'apprendre à la contrer. Voir aussi l'ouvrage de Germaine Dieterlen, **Essai sur la religion bambara**, *Paris, PUF, 1951.*

8. Qu'il soit à la recherche du gibier ou en quête de savoir, le chasseur reste très peu au village et voyage de lieu en lieu. C'est pour cela que le terme jula fait partie de ses titres élogieux.

La fraternité universelle dont les chasseurs se font chantres et qui figure en bonne place dans la Charte du Manden[9], se manifeste surtout dans leurs échanges autour du savoir. Il n'y a pas de rencontres de chasseurs – même fortuites – qui n'aboutissent à des échanges de savoir et de savoir-faire. Ainsi, l'un des aspects marquants des fêtes et cérémonies des chasseurs est qu'elles donnent toujours lieu à ce qu'ils appellent *falen,* « échange ». En effet, chaque fois que les chasseurs se rencontrent, ils procèdent à ces échanges de nouvelles mais surtout de savoir. Chacun faisant un point d'honneur de donner les résultats de ses quêtes auprès des maîtres et n'hésitant pas à procéder à des échanges avec ceux qui auraient également acquis de nouvelles connaissances. Il s'agit généralement de produits de la pharmacopée ou de talismans qui ornent la tenue de chasse et renforcent les principes spirituels[10] du détenteur.

Le cas du chantre des chasseurs

L'un des personnages le plus important de la confrérie de chasse est le chantre, artiste, conteur et animateur du groupe. Étant la mémoire de la confrérie, cette place privilégiée fait de lui le conseiller préféré des maîtres. On l'appelle *Sora, Sèrè, Ngònifô* ou *Donsojeli* selon les contrées. Après avoir adhéré à la confrérie, le novice peut manifester un penchant marqué pour l'art de l'animation. Il se choisit alors un chantre confirmé qui devient son deuxième maître et il intègre le groupe d'animation où il jouera un rôle secondaire avec l'instrument le plus facile[11]. Il participe au chœur, danse et sert de répondant[12] à son maître tout en apprenant à jouer du ngòni et dont il mémorise tout le répertoire. « *Les chantres des chasseurs, qui sont de grands initiés, ont une certaine vision du monde, des hommes, des événements, de la vie, de la mort, etc. qu'ils proposent aux disciples de Sanènè et Kontoron. A travers leurs récits mythiques, leurs épopées légendaires, les biographies des grands chasseurs, par leurs boutades, leurs proverbes et leurs leçons philosophiques d'une profondeur saisissante, c'est une vaste fresque qu'ils nous offrent de la société*

9. La Charte du Manden est ce texte fondamental des chasseurs qui a contribué à l'édification de l'Empire du Mali de Soundjata Kéita. Proclamée depuis le 13e siècle, cette charte est une véritable proclamation des droits de l'homme avant la lettre. Voir Y. T. Cissé **Soundjata ou la gloire du Manden**, *Paris, Karthala, 1991, 305 p.*

10. Les croyances bamanan et malinké font une large place au renforcement des principes spirituels de l'homme. V. Germaine Dieterlen **Essai sur la religion bambara**, *op. cit. ; Dominique Zaban,* **Sociétés d'initiation bambara : le N'domo et le Korè**, *Paris, Mouton & CO, 1960 ; Y. T. Cissé, « Signes graphiques, représentations, concepts et tests relatifs à la personne chez les Malinké et les Bambara du Mali » in* **La notion de personne en Afrique Noire**, *Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 131-179.*

11. Néké : instrument de musique en tube de fer cannelé sur lequel on gratte pour accompagner la rythmique.

12. Le « répondant » est celui qui dit « naamu » (« oui ! ») aux déclamations du chanteur principal. « Une parole sans répondant est une parole futile », dit-on.

humaine, immuable dans ses fondements et changeante dans sa forme »[13]. Cette formation peut durer plusieurs années même pour les plus doués. Dans tous les cas, la libération de cet élève n'interviendra que lorsque son maître lui aura donné assez de fétiches protecteurs afin de se prémunir contre les chasseurs eux-mêmes. Il faut, en effet, préciser que les chantres, par leur verbe et leur façon particulière de pousser les chasseurs à l'exploit, s'exposent aux courroux de ceux qui ne parviennent pas à relever leurs défis. Par contre, de nombreux chasseurs offrent les meilleurs talismans et fétiches aux chantres afin d'étendre leur renommée. C'est pour cette raison que ces derniers sont les plus importants détenteurs de fétiches et de talismans et leurs tenues en sont les plus garnies.

"C'est une vaste fresque qu'ils nous offrent de la société humaine, immuable dans ses fondements et changeante dans sa forme".

En dehors du répertoire de musique, de chants et de récits de son maître, l'élève doit également apprendre les formules incantatoires qui sont censées le protéger et étendre sa notoriété. Cet enseignement a lieu en privé et ne saurait être divulgué.

Détenteurs et dépositaires du savoir des chasseurs

La transmission du savoir dans la confrérie de chasse est soumise à des règles strictes auxquelles nul ne saurait déroger. La loi et la pratique des chasseurs en déterminent les contours et les normes. Aussi, pour mieux saisir les difficultés de transmission du savoir des chasseurs, est-il nécessaire de préciser la distinction claire que la confrérie établit entre détenteur et dépositaire de ce savoir.

Le chasseur dépositaire de savoir est celui qui a terminé sa formation de base et à qui son maître, avant de le « libérer », a confié un certain savoir. Il s'agit de connaissances ésotériques, d'objets et de produits qui recèlent un pouvoir curatif ou protecteur. Pour soigner une maladie, par exemple, ce chasseur utilise une quantité du remède que son maître lui a donné. Mais puisqu'il ignore la composition exacte du produit, il ne peut en « fabriquer ». Une fois son stock épuisé, il doit avoir recours à son maître.

Il peut arriver que celui-ci confie à son élève des secrets lui permettant de confectionner des objets sacrés et de composer des produits curatifs. Seulement, tant que ce maître sera en vie, l'élève n'aura pas l'autorisation de transmettre ce savoir dont il n'est que le dépositaire.

Les grands maîtres sont les détenteurs du savoir des chasseurs. Sa transmission qui est une obligation morale ne peut se faire que sous serment. Le détenteur est donc celui qui n'a plus de maître vivant ou alors ce dernier lui a donné l'autorisation de transmettre son savoir.

13. V. Y. T. Cissé, op. cit., p. 61.

Pensées sur le savoir

En guise de conclusion, nous livrons ici quelques pensées sur le savoir. Elles se retrouvent plus généralement dans les chants et récits de chasse qui constituent également de véritables sources de savoir.

Dònni tè siganna « Le savoir ne peut être emprunté »

Tout ce que l'homme possède en propre, c'est le savoir qu'il détient, disent les chantres de chasseurs. Ou on en est détenteur, ou on en est dépositaire.

Dò bè dò dòn ; dò t'o dòn « L'un connaît quelque chose que l'autre ne connaît pas »

Entre chasseurs, on respecte l'autre pour le savoir qu'il peut détenir. On se garde de le minimiser ou de le mésestimer ; on l'appelle *karamòkò* ou *sinbo* qui veut dire « maître ». Dans tous les cas, chacun sait quelque chose à partir du moment où chacun a un maître pour le former.

Dondoni m'a fò dondò wa ? K'i ka dòn ta ka' don dòn na. Ko dòn lankolon tè ? « Le petit coq n'a-t-il pas déclaré un jour : Que l'on prenne le savoir pour le mettre dans le savoir. Car aucun savoir n'est futile ? »

C'est la complémentarité entre les différentes sortes de savoirs qui est mise ici en avant. Le chasseur ne dédaigne aucun savoir et ne se prive pas de mettre les savoirs ensemble. La preuve en est que les objets confectionnés par les marabouts et censés receler des vertus font partie de l'attirail des chasseurs.

Dònni tè maa nafa n'i ma séngén ka' nyinni « Le savoir ne profite que lorsqu'on a souffert pour l'acquérir »

Ce qui encourage les chasseurs à s'engager sans retenue dans la quête du savoir en acceptant les nombreux sacrifices qui jalonnent le sentier qui mène au vrai savoir.

Dònni tè ban fò ka jinyèn ban « Le savoir ne peut être épuisé jusqu'à la fin des temps »

Les chasseurs sont convaincus qu'ils peuvent apprendre de tout le monde et provoquent les occasions pour le faire.

Mòkò ko dòn bè ; mòkòsi ko bèè dòn tè « L'homme peut détenir un savoir ; personne ne peut détenir tout le savoir »

C'est une invite à plus d'humilité de la part de ceux qui détiennent une portion du savoir. C'est également la reconnaissance de la limite objective de chacun dans la recherche du savoir.

Il n'y a pas de rencontres de chasseurs - même fortuites - qui n'aboutissent à des échanges de savoir et dde savoir-faire.

Fodé Moussa SIDIBÉ

Bibliographie sélective sur la chasse

ARSENIEV V., « Un groupe social particulier : les chasseurs bambara », in *Études Maliennes*, 3, 1980 : 5-26.

CHEVRIER J., «Récit d'un conteur-chasseur du Bélédougou: de la réalité au mythe, in *L'Afrique Littéraire* 54-55(4-1), 1979-80.

CHEVRIER J., « Récits d'un conteur du Bélédougou : de la réalité au mythe », in *L'Afrique Littéraire et Artistique*, 54-55, 4e trim., 1979.

CISSÉ Y. T., «Notes sur la société des chasseurs malinké», *Journal de la Société des Africanistes*, T. XXXIV, fasc. II, 1964, pp. 175-226.

CISSÉ Y. T., «Signe graphiques, représentations, concepts et tests relatifs à la personne chez les Malinké et les Bambara du Mali » in **La notion de personne en Afrique Noire**, L'Harmattan, Paris, 1993, pp. 131-179.

COULIBALY D. J., «A propos de trois récits de chasse », in *Études Maliennes*, 3, 1979, pp. 32-66.

DAGET J., « Chasse au crocodile dans la région de Diafarabé », *NA* 83, Juil. 1959 : pp. 94-96.

DERIVE J., «Chants des chasseurs dioula », *Annales de l'Université d'Abidjan, Série J: Traditions Orales 2*, 1978 : pp.143-171.

DERIVE M.-J., «Bamori et Kowulen. Chant de chasseurs de la région d'Odienné », pp. 74-107 in **Recueil de littérature manding**, Paris, ACCT, 1980.

DIETERLEN G. & CISSÉ Y. T., « Mythes et rites des chasseurs Soninké », *JSA* 45 (1-2), 1975.

DIETERLEN G., **Essai sur la religion bambara**, P.U.F., Paris 1951.

DUPUIS-YACOUBA, **Les Gow, chasseurs du Niger**, Paris, Ernest Leroux, 1911.

HAÏDARA Ch. T., **Fanta Maa : récit de chasse de Mieru Baa**, Mémoire de fin d'études, E.N.Sup., DER de Lettres, Bamako, 1977, 89 pages.

SEGUIN M., **La chasse au filet dans la région du Pool. Étude de contes, légendes, récits, proverbes des Bàlà: di, Bàsù: ndi, Bàko: ngo** , Paris, 1980, 2 vol., 402 p., Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris III.

SIDIBÉ F. M., **Deux récits de chasse bamanan Ndòrònkelen et Bani Nyènèma. Littérature et société**, Dakar, 1983-84, 206 p., Mémoire de maîtrise, faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dakar.

SIDIBÉ F. M., **La Confrérie des chasseurs bamanan. Littérature et société à travers des chants et récits de chasse**, Thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, 1996, 850 p.

SIDIBÉ F. M., « Premières notes sur la littérature orale, les croyances et coutumes indigènes : la chasse dans ses rapports avec les croyances religieuses, les mœurs et les coutumes indigènes au Birgo (Colonie du Soudan Français, Cercle de Kita) », *Bull. de l'Enseignement de l'AOF*, n° 67, 1928, pp. 60-78.

SIDIBÉ F. M., « Premières notes sur la littérature orale, les croyances et les coutumes indigènes au Birgo (suite et fin) », *Bull. de l'Enseignement de l'AOF*, n° 69, 1929, pp. 47-73.

THOYER-ROZAT A., **Récits épiques de chasseurs bambara, chanté par Mamadu Jara et Ndugace Samake**, Paris, 1976, 551 p. 3 vol. Thèse de doctorat de 3e cycle, I.N.A.L.C.O.

ZAHAN Dominique, **Sociétés d'initiation bambara : le N'domo et le Korè**, Mouton & CO, Paris 1960.

Les maîtres de la formule Kongo et Téké

Ange-Séverin Malanda

Caractéristiques de conditions diverses, les manières de dire des Téké et des Kongo d'Afrique centrale se présentent sous des aspects contrastés. Ces manières sont des étapes d'une longue histoire. Doit-on les tenir pour des formes qui se sont décomposées ? Les sciences humaines, qui se sont détournées des prétentions généralisantes, peuvent permettre de répondre à cette question. La notion de culture est désormais privilégiée. Cette notion renvoie à des formations ou à des structures (techniques, institutions, croyances, valeurs). Dans cette perspective, les sciences humaines, qui s'efforcent d'élucider le rapport de l'homme à ce qui lui est proche et à ce qui lui est lointain[1], autorisent toute une recherche sur l'art de la formule[2] et sur l'impact que cet art a sur le travail de quelques écrivains actuels.

Les enjeux de la formule

Les discours sont régis par des normes qui sont « *des schèmes classificatoires, des principes de classement, des principes de vision et de division* »[3]. Vecteur de vision et de division, l'art de la formule reproduit des schèmes que l'on reconnaît dans différents genres littéraires (contes, proverbes, etc.). Si les travaux qui inventorient ces genres abondent, ceux qui se préoccupent des fonctions de la formule dans les civilisations africaines sont plutôt rares. Il faut, pour étudier ces fonctions, s'inspirer de recherches consacrées à des domaines extra-africains. Feyerabend s'intéresse aux idiosyncrasies caractéristiques de la littérature, de la peinture ou de la statuaire ; il montre que dans l'épopée d'Homère abondent des « *formules qui sont des phrases préfabriquées qui vont d'un seul mot ou deux à plusieurs lignes entières, et qui sont répétées aux endroits appropriés. Un cinquième du poème consiste en vers exactement répétés d'une occurrence à l'autre : sur les 28 000 vers homériques, 25 000 sont des redites. Les répétitions apparaissent déjà dans la poésie mycénienne de cour, et on peut les retrouver dans la poésie des cours orientales*[4].

Vecteur de vision et de division, l'art de la formule reproduit des schèmes que l'on reconnaît dans différents genres littéraires (contes, proverbes, etc.)

1. *Lévi-Strauss, 1983.*
2. *Malinowski, 1974, pp. 237 et suiv. ; id., 1989, pp. 496-533.*
3. *Bourdieu, 1996, p. 23.*
4. *Feyerabend, 1988, pp. 265-266.*